



LOMATRA

Analyses des rejets aqueux en sortie de séparateurs à hydrocarbures Bièvres (91)

Intervention le 18/04/2018

Demandeur



LOMATRA – Site de Bièvres

Gilles BIAUSSAT
8 avenue Wilson CHURCHILL
94190 Villeneuve Saint Georges
Tél. : 06.08.80.44.36
e-mail : gilles@lomatra.fr

AFFAIRE SUIVIE PAR :

**SGS France – Environment Health and Safety
Site d'Evry**

Guillaume BOUCHE, Responsable activité industrie
ZI Saint Guénault - 7 rue Jean Mermoz
Courcouronnes 91031 Evry Cedex
Tél. : 01.69.36.51.85
e-mail : guillaume.bouche@sgs.com

Réf. Rapport	Rédacteur	Vérificateur	Version	Date	Motif de la révision
MS18-03771_LOMATRA_BIEVRES_2018.docx	L. TREMBLINET 	C. MONTEIL 	1	02/05/18	-

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 pages et 2 annexes



SOMMAIRE

1.	RESULTATS – CONCLUSION	3
1.1.	Résultats	3
1.2.	Remarques - observations	3
1.3.	Déclaration de conformité	3
2.	OBJET ET CONTEXTE	4
3.	TEXTES REGLEMENTAIRES ET NORMES	5
3.1.	Textes réglementaires	5
3.2.	Normes	5
4.	MODALITES DE MESURES, PRELEVEMENTS ET D'ANALYSE	6
4.1.	Mesures de débit et prélèvements	6
4.2.	Analyses	6
4.3.	Ecart par rapport aux normes	6
5.	ANNEXES	7
5.1.	Rapport d'essai MS18-03771_LOMATRA_BIEVRES_2018.docx - Echantillonnage et essais physico-chimiques des eaux sur site (2 pages)	8
5.2.	Bulletin d'analyses (1 page)	10



1. RESULTATS – CONCLUSION

1.1. Résultats

Paramètre	Unités	Rejet Séparateur	Valeurs seuil
pH au laboratoire	u pH	7,9 à 19,8°C	5,5-8,5
Température mesurée in situ	°C	13,5	30
M.E.S	mg/l	153	35
D.C.O	mg/l	41	125
H.C.T	mg/l	< 0,05	10

1.2. Remarques - observations

Rien à signaler.

1.3. Déclaration de conformité

(Confère informations complémentaires en annexe 5.1)

Sauf convention particulière, les concentrations sont inférieures aux valeurs limites définies par l'arrêté préfectoral à l'exception des MES.

Les incertitudes des mesures et analyses n'ont pas été prises en compte lors de la comparaison des résultats avec les valeurs de référence.



2. OBJET ET CONTEXTE

SGS France - EHS, à la demande de la Société LOMATRA, est intervenue sur le site de Bièvres (dpt 91) le 18/04/2018.

Cette étude vise à contrôler la qualité des rejets d'eaux en sortie du séparateur à hydrocarbures.

La prestation a été réalisée en mode simulation de pluie et lavage (injection d'eau de ville dans un avaloir en amont de l'ouvrage).

La prestation comprend :

⇒ Prélèvements ponctuels (2 prélèvements espacés de 30 minutes),

⇒ Analyse de l'échantillon moyen concernant les paramètres mentionnés **dans l'arrêté préfectoral**



3. TEXTES REGLEMENTAIRES ET NORMES

3.1. Textes réglementaires

G.4.4. Section IV : Valeurs limites de rejet

<p>a) Article 31</p> <p>La dilution des effluents est interdite.</p>	<p>Il n'y a pas de dilution des effluents.</p>
<p>NOTA : disposition applicable au site avant le 1/01/2013 (cf Annexe II)</p>	
<p>b) Article 32</p> <p>Les prescriptions de cet article s'appliquent uniquement aux rejets directs au milieu naturel. L'exploitant justifie, dans son dossier d'enregistrement, que le débit maximum journalier ne dépasse pas 1/10^e du débit moyen interannuel du cours d'eau. La température des effluents rejetés est inférieure à 30 °C et leur pH est compris entre 5,5 et 8,5. La modification de couleur du milieu récepteur (cours d'eau, lac, étang, canal), mesurée en un point représentatif de la zone de mélange, ne dépasse pas 100 mg Pt/l. Pour les eaux réceptrices, les rejets n'induisent pas en dehors de la zone de mélange :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une élévation de température supérieure à 1,5 °C pour les eaux salmonicoles, à 3 °C pour les eaux cyprinicoles et de 2 °C pour les eaux conchyliques ; - une température supérieure à 21,5 °C pour les eaux salmonicoles, à 28 °C pour les eaux cyprinicoles et à 25 °C pour les eaux destinées à la production d'eau alimentaire ; - un pH en dehors des plages de valeurs suivantes : 6/9 pour les eaux salmonicoles, cyprinicoles et pour les eaux de baignade ; 6,5/8,5 pour les eaux destinées à la production alimentaire et 7/9 pour les eaux conchyliques. - un accroissement supérieur à 30 % des matières en suspension et une variation supérieure à 10 % de la salinité pour les eaux conchyliques. <p>Les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas aux eaux marines des départements d'outre-mer.</p>	<p>Il n'y a pas de rejets directs vers le milieu naturel. Les rejets se font dans les réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.</p>
<p>NOTA : disposition des alinéas 1, 3 suivants, applicable au site avant le 1/01/2013 (cf Annexe II)</p>	
<p>c) Article 33</p> <p>Les eaux pluviales polluées (EPp) rejetées au milieu naturel respectent les valeurs limites de concentration suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - matières en suspension totales : 35 mg/l ; - DCO (sur effluent non décanté) : 125 mg/l ; - hydrocarbures totaux : 10 mg/l. <p>Pour chacun de ces polluants, le flux maximal journalier est précisé dans le dossier de demande d'enregistrement.</p> <p>Dans le cas de prélèvements instantanés, aucun résultat de mesure ne dépasse le double de la valeur limite prescrite.</p>	<p>Il n'y a pas de rejets directs vers le milieu naturel. Les rejets se font dans les réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.</p>
<p>NOTA : disposition applicable au site avant le 1/07/2013 (cf Annexe II)</p>	

Dépôt de matériaux (déchets non dangereux inertes, sable, gravier) à Bièvres - exploitant LOMATRA
ANNEXES DEMANDE D'ENREGISTREMENT au titre des ICPE - Mai 2013 - chargé d'études ARCOE

3.2. Normes

NF EN ISO 5667-1 : *Echantillonnage partie 1 – Lignes directrices pour la conception des programmes et des techniques d'échantillonnage.*

NF EN ISO 5667-3 : *Echantillonnage partie 3 – Lignes directrices pour la conservation et la manipulation des échantillons d'eau*

FD T 90-523-2 : *Guide de prélèvement pour le suivi de la qualité des eaux dans l'environnement. Partie 2 : prélèvement d'eau résiduaire*

NF EN ISO 19458 : *Echantillonnage pour analyse microbiologique*



4. MODALITES DE MESURES, PRELEVEMENTS ET D'ANALYSE

4.1. Mesures de débit et prélèvements

Les prélèvements sont réalisés au niveau d'une zone de mélange, afin d'avoir une bonne homogénéisation de l'effluent selon le guide technique FDT 90-523-2.

Le transport, la stabilisation et le stockage des échantillons ont été effectués dans un matériel approprié (flacon en polypropylène ou verre selon les paramètres d'analyse) conformément aux prescriptions de la norme NF EN ISO 5667-3.

Les échantillons prélevés ont été pris en charge par le laboratoire d'analyses dans les plus brefs délais. Ils ont été conditionnés avec des conservateurs spécifiques, et conservés lors de leur transport au laboratoire dans des caisses réfrigérées.

4.2. Analyses

Les analyses sont réalisées par le laboratoire :

- SGS France EHS d'Evry accrédité COFRAC n°1-6446, portée disponible sur www.cofrac.fr

Les analyses sont réalisées selon les méthodes et normes précisées sur le bulletin d'analyse joint en annexe 5.2.

4.3. Ecart par rapport aux normes

Rien à signaler

Tout porteur de ce document est prévenu que les informations qu'il contient reflètent uniquement les constatations de la Société au moment de son intervention et, cas échéant, dans la limite des instructions du Client. La responsabilité de la Société est exclusivement engagée vis-à-vis de son Client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir toutes ses obligations légales et contractuelles. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de poursuites judiciaires.

Dans le cas où le/les échantillon(s) auxquels se rapportent les constatations reportées ici a / ont été (s) prélevé(s) par le client ou par un tiers agissant pour le client, les constatations ne constituent aucune garantie de représentativité de l'échantillon par rapport à une marchandise quelconque et ne se rapportent qu'à l'échantillon concerné. La Société n'a aucune responsabilité s'agissant de la marchandise d'origine ou de la source dont le/les échantillon(s) est/sont déclaré(s) provenir.



5. ANNEXES



Accréditation 1-6446
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

5.1. Rapport d'essai MS18-03771_LOMATRA_BIEVRES_2018.docx - Echantillonnage et essais physico-chimiques des eaux sur site (2 pages)

Echantillonnage – Prélèvement

Référence du point	1 Echantillonnage instantané 2 Echantillonnage automatique avec asservissement au temps 3 Echantillonnage automatique avec asservissement au débit	Echantillonnage réalisé sous accréditation COFRAC
Aval séparateur	1	Oui

Modalités de prélèvements	
Point de mesure	Rejet séparateur
Type et durée de mesures	Simulation de pluie et lavage par injection d'eau de ville en amont de l'ouvrage Echantillon moyen composé de deux prélèvements ponctuels espacés de 30 minutes
Date et heure du prélèvement	18/04/18 de 10h20 à 10h50
Opérateur	Lucie TREMBLIN

Essais physico-chimiques sur site sous accréditation COFRAC

Référence du point	Température selon MLM-CONS-METR-014 (°C)	pH selon NF EN ISO 10523 (unité pH)
Moyen	13,5	7,7



Déclaration de conformité – Avis et interprétation

	Réalisé sous accréditation COFRAC
Déclaration de conformité	Oui

SIGNATURE
VERIFICATEUR
C. MONTEIL

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 11 page(s).
Le présent rapport est émis par la Société conformément à ses conditions Générales de Services (copie disponible sur demande).

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par la réponse « oui » dans le présent rapport d'essai.
Le présent rapport ne concerne que le produit soumis à l'essai.



5.2. Bulletin d'analyses (1 page)





Accréditation
N° 1-6446
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

ESSAIS

REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : MS18-03771
Devis :
Reçu EVRY, le 18/04/18 Prélevé le 18/04/18
Demandeur: GUILLAUME BOUCHE
ClientID: MS18-03771.002
Description: AVAL BIEVRE SHY
Nature:
Commentaire:

SGS FRANCE- EVRY EAU
AGENCE NORD - E215E2
7, Rue Jean Mermoz
ZI St Guénault Courcouronnes
91031 EVRY
FRANCE

EVRY, le 30 - avr. - 18

RAPPORT D'ESSAI
EV18-09329 Page 1 sur 1

Ref. labo : EV18-09329.002

INFORMATIONS RELATIVES AU PRELEVEMENT/ ECHANTILLON

TEMPERATURE DE L'ENCEINTE A RECEPTION (°C)

7

		Commencé	Résultats	Unités	U	LD / LQ
pH A TEMPERATURE CI-DESSOUS(*)	pH NFEN ISO 10523 / T° méthode interne : 01 May 12	19/04/2018	7,9	Unité pH	±10 %	0,333 / 1
TEMPERATURE A PRISE DU pH(*)	pH NFEN ISO 10523 / T° méthode interne : 01 May 12	19/04/2018	19,8	°C		0 / 0
DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGENE(*)	ISO 15705 (Tubes Fermés) 15 Nov 2002	19/04/2018	41	mg/L	±18 %	3,333 / 10
MATIERES EN SUSPENSION(*)	NF EN 872 - Filtre Whatman : 01 Jun 05	19/04/2018	153	mg/L	±7 %	0,333 / 1
INDICE HYDROCARBURE(*)	NF EN ISO 9377-2	26/04/2018	<0,05 [ND]	mg/L	±27 %	0,02 / 0,05



THIBAUT ROBIN
INGENIEUR MATRICIEL

[D] : Détecté / [ND] : Non Détecté (information non couverte par l'accréditation Cofrac)

U Incertitude élargie (K=2)

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole suivant : " (*) ".

Le présent rapport ne concerne que le produit soumis à l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).

Le présent rapport est émis par la Société conformément à ses conditions Générales de Services (copie disponible sur demande).

SGS France

Environment, Health And Safety - ZI Saint Guénault 7 rue Jean Mermoz Courcouronnes 91031 Evry Cedex - t +33 (0)1 69 36 72 72 - www.sgsaroupe.fr

Membre du groupe SGS
Siège social : 29 Avenue Aristide Briand 94111 ARCEUIL CEDEX - S.A.S. au capital de 3 172 613 € - APE 7010Z - SIREN 552 031 650 - N° TVA Intracommunautaire : FR 91 552 031 650

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Page n° 1 / 1

Bordereau n° : **BG18040065**

1. Émetteur du bordereau

- Producteur du déchet Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (*joindre annexe 1*)
- Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (*joindre annexe 2*) Autre détenteur

N° SIRET : 66205195200064
NOM : LOMATRA BIEVRES (BIEVRES)
Adresse : 27 ROUTE DE JOUY 91570 BIEVRES

Tél : _____ Fax : _____
Mél : _____
Personne à contacter : _____

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

- Entreposage provisoire ou reconditionnement
 oui (*cadres 13 à 19 à remplir*)
 non

N° SIRET : 41015660800037
NOM : SUEZ R&V OSIS IDF
Adresse : 98 AVENUE JEAN JAURES 91230 MONTGERON

Tél : 01 69 83 50 12 Fax : 01 69 83 59 01
Mél : wojciech.karnat@suez.com
Personne à contacter : M. Wojciech KARNAT

N° de CAP (le cas échéant) : CAP1804010
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : D9

3. Dénomination du déchet

Rubrique déchet : 13 05 02 *

Consistance : solide liquide gazeux

Dénomination usuelle : BOUES DE SEPARATEURS

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)

UN 3295 Déchet HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III, (D/E), Déchet dangereux pour l'environnement

5. Conditionnement : benne citerne GRV fût autre (préciser)

Nombre de colis :

6. Quantité réelle estimée **4** tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
NOM :
Adresse :

Récépissé n° : _____ Département : _____
Limite de validité : _____
Personne à contacter : _____
Tél : _____ Fax : _____
Mél : _____

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 410156608
NOM : SUEZ R&V OSIS IDF
Adresse : 98 AVENUE JEAN JAURES 91230 MONTGERON
Tél : 01 69 83 50 12 Fax : 01 69 83 59 01
Mél : wojciech.karnat@suez.com
Personne à contacter : M. Wojciech KARNAT

Récépissé n° : 2008-006-T Département : 91
Limite de validité : 10/10/18
Mode de transport : Route

Date de prise en charge : **12-04-18**

Signature : _____
 Transport multimodal (*Cadres 20 et 21 à remplir*)

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM : **B. AUSSAT GILL** Date : **12/04/2018**

Signature et cachet :

LO-MATRA
27, Route de Jouy 91570 BIEVRES
N° TVA : 67662051652

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 41015660800037
NOM : SUEZ R&V OSIS IDF
Adresse : 98 AVENUE JEAN JAURES 91230 MONTGERON

Personne à contacter : M. Wojciech KARNAT
Quantité réelle présentée : **6** (tonne(s)) **420**

Date de présentation : _____
Lot accepté : oui non
Motif de refus :

Signataire : **KARNAT** Signature : _____
Date : **12/04/18** 98, avenue Jean Jaurès 91230 MONTGERON
Tél. 01 69 83 50 12 - Fax 01 69 83 59 01

11. Réalisation de l'opération

Code D/R : **D9/183**

Description : **prétraitement / Valorisation**

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée

NOM : **KARNAT** Signature et cachet : _____
Date : **12/04/18** SUEZ RV OSIS IDF
98, avenue Jean Jaurès 91230 MONTGERON
Tél. 01 69 83 50 12 - Fax 01 69 83 59 01

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) :

Traitement prévu (code D/R) :
N° SIRET :
NOM :
Adresse :

Personne à contacter :
Tél : _____ Fax : _____
Mél : _____